

Contrat de vente des cartes de saillies 2008 de l'étalon NEAPOLITANO STEAKA

Entre d'une part,

le Propriétaire de l'Etalon, M. Christian LAY, ayant son siège : Haras du Mas de Reboul - 30130 - Carsan, tél. : 06.03.11.18.40, gestionnaire et étalonnier pour la saison de monte 2008 de l'étalon «NEAPOLITANO STEAKA», agréé à la monte publique en France,
Race : LIPIZZAN - n° SIRE : 96 044 533 S - Né le : 03.01.96 - Père : NEAPOLITANO IV PASCALINA
Mère : STEAKA XXII par FAVORY ALLEGRA XXVI

Et d'autre part,

le propriétaire de la jument : M.....
adresse :code postal :
Ville :tél. :
Nom de la jument : Race :n° SIRE :
Nom du centre d'insémination :tél. :
Nom du responsable du centre d'insémination :

Il est convenu ce qui suit

Les expéditions de semence congelée et réfrigérée ainsi que la production de sperme frais sur place commencent le 1er février 2008 et s'achèvent le 30 juin 2008.

1) Type de monte

" NEAPOLITANO STEAKA " sera disponible en sperme congelé. La mise en place se fera dans tous les centres de mise en place agréés.

2) Prix des cartes de saillie 2008

250 € TTC à la réservation + 350 € TTC poulain vivant à 48 h. En cas de viduité, la part réservation sera reportée sur la saison de monte 2009.

Il sera fourni 4 doses de sperme congelé par carte de saillie. Le transport de ces 4 doses est inclus dans les frais techniques.

3) Frais techniques

90 € TTC si la jument est inséminée dans les installations de RRéproduction - Haras du Mas de Reboul - 1115, chemin du Restaurant - 30130 Carsan.

240 € TTC si la semence congelée est expédiée vers un autre centre de mise en place. Les frais techniques des cartes supplémentaires seront ramenés à 120 € TTC à condition que l'ensemble des doses soit expédié en même temps dans un même centre de mise en place.

4) Carte "Avantage"

Dans le cas où la jument sus nommée serait pleine sans avoir consommé toutes les doses, le propriétaire de celle-ci pourra acquérir une carte supplémentaire pour 30% de la carte initiale et faire inséminer une 2ème jument avec les doses restantes. **Aucun envoi de doses ne sera fait pour cette 2ème carte.**

5) Expédition des doses

Les doses ne seront expédiées ou mises en place qu'après complet règlement de la part réservation et des frais techniques, soit€. Le délai entre la demande d'expédition et la réception par le centre de mise en place est de 8 jours. Les doses non utilisées ne seront ni reprises, ni remboursées.

6) Frais de suivi et de mise en place.

Tous les frais inhérents à l'exploitation de la jument (suivi ovarien, inséminations, pensions, frais vétérinaires, etc.) sont à la charge exclusive du propriétaire de la jument.

A chaque expédition de sperme congelé sera jointe une paillette de test afin que le centre destinataire vérifie la qualité de la semence après le transport. Aucune réclamation ne sera prise en compte au delà d'un délai de 48 heures après la livraison.

Fait à le

Signature du propriétaire de la jument précédée de la mention « Lu et approuvé »